

# États financiers consolidés

## Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est en accord avec ces états financiers consolidés. La direction a également préparé les états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le Surintendant des institutions financières Canada, et ces états financiers consolidés ont aussi été fournis aux actionnaires.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Banque est bien sauvegardé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie de la Banque et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés se conforment à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous les secteurs d'activité de la Banque.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise d'un Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la Banque. Ce comité revoit les états financiers

consolidés de la Banque et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir les procédés de contrôles internes actuels de la Banque ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Le responsable de la conformité à la réglementation et le vérificateur interne en chef de la Banque peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Au moins une fois l'an, le Surintendant des institutions financières Canada effectue les examens et enquêtes concernant les opérations de la Banque qu'il juge nécessaires pour s'assurer, d'une part, que la Banque respecte fidèlement les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la protection des déposants et des actionnaires et, d'autre part, que la situation financière de la Banque est saine.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., nommés par les actionnaires sur recommandation du Comité de vérification, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Banque et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mandat de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

John E. Cleghorn  
Président du Conseil et chef de la direction

Peter W. Currie  
Membre du Directoire et chef des finances

Toronto, le 21 novembre 2000

## Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Royale du Canada aux 31 octobre 2000 et 1999 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2000. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2000 et 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Également, le 21 novembre 2000, nous avons présenté aux actionnaires de la Banque un rapport des vérificateurs sans restriction par suite de notre vérification, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, des états financiers consolidés des 31 octobre 2000 et 1999 dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le Surintendant des institutions financières Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.  
PricewaterhouseCoopers s.r.l.  
Comptables agréés

Toronto, le 21 novembre 2000

**Bilan consolidé**

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2000	1999
<b>Actif</b>		
<b>Liquidités</b>		
Encaisse et montants à recevoir de banques	947 \$	2 460 \$
Dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	18 659	20 582
	<b>19 606</b>	<b>23 042</b>
<b>Valeurs mobilières</b> (note 3)		
Titres du compte de négociation	46 366	35 288
Titres destinés à la vente	13 199	16 364
Titres détenus jusqu'à l'échéance	698	1 084
	<b>60 263</b>	<b>52 736</b>
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente</b>	<b>18 303</b>	<b>20 272</b>
<b>Prêts</b> (note 4)		
Prêts hypothécaires résidentiels	62 984	59 242
Prêts aux particuliers	28 019	25 255
Prêts sur cartes de crédit	4 666	2 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations	72 143	66 887
	<b>167 812</b>	<b>154 050</b>
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(1 871)	(1 884)
	<b>165 941</b>	<b>152 166</b>
<b>Autres</b>		
Montants se rapportant aux produits dérivés	19 334	15 151
Locaux et matériel (note 5)	1 216	1 274
Écart d'acquisition	693	660
Autres actifs incorporels	208	–
Autres actifs	8 490	7 997
	<b>29 941</b>	<b>25 082</b>
	<b>294 054 \$</b>	<b>273 298 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Dépôts</b>		
Au Canada		
Non productifs d'intérêt	22 011 \$	16 876 \$
Productifs d'intérêt	116 113	112 430
À l'étranger		
Non productifs d'intérêt	863	666
Productifs d'intérêt	67 250	57 925
	<b>206 237</b>	<b>187 897</b>
<b>Autres</b>		
Acceptations	11 628	9 257
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 873	18 740
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	9 005	9 396
Montants se rapportant aux produits dérivés	18 574	15 219
Autres passifs	15 912	15 682
	<b>67 992</b>	<b>68 294</b>
<b>Débitures subordonnées</b> (note 6)	<b>5 825</b>	<b>4 596</b>
<b>Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales</b>	<b>703</b>	<b>103</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 7)		
Actions privilégiées	2 001	1 973
Actions ordinaires (émises et en circulation – 602 397 936 et 617 767 562)	3 074	3 063
Bénéfices non répartis	8 314	7 495
Autres composantes du bénéfice global cumulées	(92)	(123)
	<b>13 297</b>	<b>12 408</b>
	<b>294 054 \$</b>	<b>273 298 \$</b>

John E. Cleghorn  
Président du Conseil et chef de la direction

Robert B. Peterson  
Administrateur

## État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
<b>Revenu d'intérêt</b>			
Prêts	11 538 \$	10 386 \$	10 426 \$
Titres du compte de négociation	1 435	1 143	1 061
Titres destinés à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéance	1 083	937	829
Biens achetés en vertu de conventions de revente	1 078	893	1 169
Dépôts à d'autres banques	975	841	822
	<b>16 109</b>	<b>14 200</b>	<b>14 307</b>
<b>Frais d'intérêt</b>			
Dépôts	9 057	7 636	7 732
Autres passifs	1 429	1 161	1 172
Débitures subordonnées	344	286	339
	<b>10 830</b>	<b>9 083</b>	<b>9 243</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>5 279</b>	<b>5 117</b>	<b>5 064</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>691</b>	<b>760</b>	<b>575</b>
<b>Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances</b>	<b>4 588</b>	<b>4 357</b>	<b>4 489</b>
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>			
Commissions sur le marché financier	1 810	1 209	1 118
Revenus tirés des activités de négociation	1 540	1 106	752
Frais bancaires sur les dépôts et les paiements	756	688	664
Commissions de gestion de placements et de services de garde	684	547	495
Revenus tirés des fonds communs de placement	528	479	447
Revenus sur cartes	420	362	305
Revenus tirés de la titrisation	104	220	226
Gain (perte) à la vente de valeurs mobilières	(11)	28	343
Autres	849	852	647
	<b>6 680</b>	<b>5 491</b>	<b>4 997</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>			
Ressources humaines	4 695	4 096	3 688
Frais d'occupation	570	564	508
Matériel	664	677	585
Communications	695	699	665
Autres	1 004	1 105	1 064
	<b>7 628</b>	<b>7 141</b>	<b>6 510</b>
<b>Bénéfice net avant impôts</b>	<b>3 640</b>	<b>2 707</b>	<b>2 976</b>
Charge d'impôts (note 8)	1 412	974	1 128
<b>Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>2 228</b>	<b>1 733</b>	<b>1 848</b>
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	20	8	76
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 208 \$</b>	<b>1 725 \$</b>	<b>1 772 \$</b>
Dividendes sur actions privilégiées	134	157	145
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 074 \$</b>	<b>1 568 \$</b>	<b>1 627 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	606 389	626 158	617 324
<b>Bénéfice par action</b> (en dollars) (note 11)	<b>3,42 \$</b>	<b>2,50 \$</b>	<b>2,64 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	609 865	632 305	633 626
<b>Bénéfice par action dilué</b> (en dollars) (note 11)	<b>3,40 \$</b>	<b>2,48 \$</b>	<b>2,58 \$</b>

**État consolidé de la variation des capitaux propres**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
<b>Actions privilégiées</b>			
Solde au début	1 973 \$	2 110 \$	1 757 \$
Émises (note 7)	–	296	300
Rachetées aux fins d'annulation (note 7)	–	(393)	–
Frais d'émission	–	(9)	(7)
Gain ou perte de change relatif aux actions libellées en devises	28	(31)	60
Solde à la fin	2 001	1 973	2 110
<b>Actions ordinaires</b>			
Solde au début	3 063	2 923	2 905
Émises (note 7)	109	192	18
Achetées aux fins d'annulation (note 7)	(98)	(52)	–
Solde à la fin	3 074	3 063	2 923
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début	7 495	6 803	5 719
Bénéfice net	2 208	1 725	1 772
Dividendes sur actions privilégiées	(134)	(157)	(145)
Dividendes sur actions ordinaires	(689)	(588)	(543)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation (note 7)	(562)	(281)	–
Frais d'émission	(4)	(7)	–
Solde à la fin	8 314	7 495	6 803
<b>Autres composantes du bénéfice global cumulées</b>			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents (note 8)	(56)	(85)	56
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents (note 8)	(36)	(38)	(34)
	(92)	(123)	22
<b>Capitaux propres à la fin</b>	<b>13 297 \$</b>	<b>12 408 \$</b>	<b>11 858 \$</b>
<b>Autres composantes du bénéfice global</b>			
Bénéfice net	2 208 \$	1 725 \$	1 772 \$
Variation des gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents	29	(141)	(227)
Variation des gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents	2	(4)	(5)
<b>Total des autres composantes du bénéfice global</b>	<b>2 239 \$</b>	<b>1 580 \$</b>	<b>1 540 \$</b>

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	2 208 \$	1 725 \$	1 772 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	691	760	575
Amortissement	369	389	342
Restructuration	–	153	68
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	91	70	66
Gain à la vente d'actifs	(4)	(95)	–
Variation des intérêts courus à recevoir et à payer	110	(81)	95
Perte nette (gain net) à la vente de titres destinés à la vente	11	(28)	(343)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Impôts reportés	(206)	(27)	(65)
Impôts de l'exercice exigibles	(434)	487	66
Gains non réalisés et montants à recevoir en vertu de contrats de produits dérivés	(4 183)	15 262	(15 637)
Pertes non réalisées et montants à payer en vertu de contrats de produits dérivés	3 355	(14 151)	14 638
Titres du compte de négociation	(11 078)	(5 700)	(11 037)
Titres vendus avec garantie	(312)	(239)	(337)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(5 867)	(1 748)	7 426
Autres	97	8 116	(1 993)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>(15 152)</b>	<b>4 893</b>	<b>(4 364)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des prêts	(11 728)	1 077	(7 696)
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à l'échéance	500	411	885
Acquisitions de titres détenus jusqu'à l'échéance	(114)	(405)	(737)
Produit tiré de la vente de titres destinés à la vente	10 525	5 163	4 446
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres destinés à la vente	16 269	10 428	11 478
Acquisitions de titres destinés à la vente	(23 640)	(20 208)	(14 114)
Variation des dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	1 927	(6 596)	5 406
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(293)	(255)	(518)
Produit net tiré de la vente de propriétés immobilières	–	815	–
Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente	1 969	(365)	(1 265)
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de filiales	(323)	(129)	(7)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 908)</b>	<b>(10 064)</b>	<b>(2 122)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Émission de RBC TruCS	650	–	–
Augmentation des dépôts au Canada	8 818	5 773	93
Augmentation des dépôts à l'étranger	9 405	2 119	5 964
Émission de débentures subordonnées	1 200	700	500
Débentures subordonnées échues	(20)	(123)	(72)
Émission d'actions privilégiées	–	287	293
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	–	(400)	–
Frais d'émission	(4)	–	–
Émission d'actions ordinaires	59	17	18
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(660)	(333)	–
Dividendes versés	(791)	(735)	(662)
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	(391)	(1 868)	1 806
Variation des dettes des filiales	281	(215)	(315)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>18 547</b>	<b>5 222</b>	<b>7 625</b>
<b>Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques</b>	<b>(1 513)</b>	<b>51</b>	<b>1 139</b>
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	2 460	2 409	1 270
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin</b>	<b>947 \$</b>	<b>2 460 \$</b>	<b>2 409 \$</b>
<b>Présentation d'informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie</b>			
Intérêts versés durant l'exercice	10 698 \$	8 989 \$	9 163 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	2 007 \$	542 \$	604 \$

## Note 1 : Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie utilisée dans le pays où la Banque a été constituée en société et exerce principalement ses activités. Ces états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis et selon les pratiques courantes de l'industrie américaine des services bancaires. La Banque a également préparé des états financiers consolidés dressés selon les PCGR au Canada, et ces états ont aussi été fournis aux actionnaires.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La Banque a comptabilisé l'acquisition des filiales selon la méthode de l'achat pur et simple. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés liées ou des coentreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint, respectivement. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. La quote-part de la Banque du bénéfice tiré de ces placements est comprise dans le revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières. Les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de ces placements sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et les pertes de change non réalisés (déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents) sur des placements dans des succursales, des filiales et des sociétés associées étrangères qui utilisent une devise autre que le dollar canadien sont inscrits au poste Autres composantes du bénéfice global. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les autres gains et pertes de change non réalisés (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constatées au moment de leur acquisition, selon l'intention de la direction, en tant que titres du compte de négociation, titres destinés à la vente ou titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de revente à court terme, sont comptabilisés à leur valeur marchande courante estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les revenus d'intérêt afférents au compte de titres de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières. Les frais d'intérêt sur les titres productifs d'intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres destinés à la vente comprennent les valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe lié aux paiements anticipés, aux changements des sources de financement ou des conditions ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Ces valeurs mobilières sont constatées à leur valeur marchande courante estimative. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ces valeurs mobilières et aux produits dérivés désignés assurant leur couverture sont constatés, déduction faite des impôts, au poste Autres composantes du bénéfice global. Les titres destinés à la vente comprennent les titres exonérés d'impôt qui sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts, plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces valeurs mobilières est identique à celui des prêts; au besoin, ces valeurs mobilières sont réduites au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance comprennent les valeurs mobilières que la Banque a, à la fois, l'intention et la possibilité de détenir jusqu'à leur échéance, et sont constatés à leur coût non amorti. Les primes et les escomptes sur les titres détenus jusqu'à l'échéance sont amortis au revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières selon la méthode du rendement effectif jusqu'à l'échéance des titres s'y rapportant.

Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres destinés à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur autre que temporaire sont inclus dans le poste Gain à la vente de valeurs mobilières, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt non gagné et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés lorsque le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés, sauf s'ils sont entièrement garantis ou qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt à intérêts non comptabilisés, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur prêts. Les intérêts reçus sur les prêts à intérêts non comptabilisés sont portés au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts à l'égard du prêt en question. Les prêts à intérêts non comptabilisés sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement des paiements de capital et d'intérêt, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des liquidités, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur ou à la valeur comptable du prêt à la date du transfert, selon le moins élevé des deux montants. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur des actifs acquis est porté au débit de la provision cumulative pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées selon la méthode de l'amortissement linéaire dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses sous Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts. Sinon, les commissions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

### Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais peut également avoir trait aux dépôts

à d'autres banques, aux produits dérivés, aux titres de substitut de prêt et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

#### *Provisions cumulatives spécifiques attribuées*

Des provisions cumulatives spécifiques attribuées sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes, au cours d'un cycle économique. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

#### *Provisions cumulatives à l'égard des risques-pays attribuées*

Les provisions cumulatives à l'égard des risques-pays attribuées sont établies en fonction du risque représenté par les engagements pris dans certains pays en développement, d'après une évaluation globale des conditions économiques dans ces pays.

#### *Provision cumulative générale attribuée*

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts à intérêts non comptabilisés. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des grandes entreprises et des gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type et le taux du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiations, au cours d'un cycle économique, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

#### *Provision cumulative non attribuée*

La provision cumulative non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques attribuées, les provisions cumulatives à l'égard des risques-pays attribuées et la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Cette provision cumulative ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les provisions cumulatives attribuées.

#### **Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat**

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

#### **Acceptations**

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Prêts. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

#### **Produits dérivés**

Les produits dérivés sont utilisés dans les activités de vente et de négociation pour offrir aux clients la possibilité de gérer leurs risques de marché. Les produits dérivés sont également utilisés pour contrôler les propres risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt, des devises et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises et sur taux d'intérêt.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Une partie du cours du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres au passif, puis amortie aux revenus sur la durée des instruments pour couvrir les risques de crédit et les frais de service directs courants. Les gains et les pertes non réalisés sont habituellement inscrits à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous les rubriques Autres à l'actif et au passif; toutefois, ils sont présentés à leur montant net lorsque la Banque a, à la fois, le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les couvertures boursières obligatoires et les primes versées sont également incluses dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer les propres risques de la Banque, les produits ou les charges sont constatés sur la durée de l'opération à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt. Lorsque les produits dérivés ont été désignés et utilisés efficacement par la Banque aux fins de couverture, les gains et les pertes réalisés sont reportés et amortis sur la durée des actifs et des passifs couverts à titre d'ajustements au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt.

#### **Locaux et matériel**

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 3 à 5 ans pour les logiciels, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

#### **Écart d'acquisition et autres actifs incorporels**

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis; il est amorti sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans, sauf dans le cas où une réduction de valeur est nécessaire pour refléter une moins-value durable. Les autres actifs incorporels identifiables et mesurables de façon fiable résultant de l'acquisition de filiales, comme les listes de clients, sont aussi amortis sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels non amortis font périodiquement l'objet d'un examen visant à déterminer une moins-value éventuelle; l'examen est fondé sur diverses analyses, notamment celle de la valeur non actualisée des flux de trésorerie; la valeur marchande est aussi considérée si la Banque envisage une vente ou une aliénation.

#### **Impôts sur les bénéfices**

La Banque utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des

## Note 1 : Principales conventions comptables (suite)

éléments sous-jacents de revenus et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts de l'exercice et les impôts reportés. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux bénéficiaires non répartis ou aux autres composantes du bénéfice global sont déduits de ces éléments.

Les impôts reportés résultant d'écart temporels sont inclus dans le poste Autres actifs. La Banque constitue une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la Loi.

### Avantages postérieurs au départ à la retraite

La Banque offre un régime de retraite à prestations déterminées, contributif ou non contributif, à presque tous les employés qui ont deux ans d'ancienneté ou qui sont âgés d'au moins 25 ans. Les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Les employés des filiales de la Banque sont généralement couverts par des régimes de retraite distincts qui offrent des avantages semblables. La politique de capitalisation de la Banque consiste à verser annuellement à ses caisses de retraite les montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour se conformer aux lois relatives aux avantages sociaux des employés. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en titres de participation, en obligations et en débetures.

Les évaluations actuarielles sont effectuées chaque année afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite.

La charge de retraite correspond à la somme des éléments suivants : a) le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, calculé selon la méthode actuarielle, b) les intérêts théoriques sur l'excédent ou l'insuffisance de capitalisation du régime et c) l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, de l'excédent de capitalisation existant à la date de mise en application de la convention comptable actuelle, des gains et des pertes actuariels, et des montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et au régime.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté sous Autres actifs, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite sont constatés sous Autres passifs.

La Banque offre également des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-soins dentaires et d'assurance-vie aux employés qui prennent leur retraite après dix ans de service ainsi qu'à leurs personnes à charge. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés, soit un traitement similaire à celui appliqué aux charges de retraite.

### Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. La Banque perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placements et de fonds communs de placement. La Banque perçoit des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique Revenus autres que d'intérêt à mesure que les services sont fournis.

### Titrisation des prêts

La Banque effectue périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des structures spécifiques ou à des fiducies à objectif spécifique, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont constatées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'une contrepartie autre que les intérêts bénéficiaires liés aux actifs transférés a été reçue par la Banque. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt à condition que la Banque soit réputée avoir cédé le contrôle des prêts transférés.

Les commissions perçues par la Banque relativement à la titrisation des prêts sont constatées à mesure que les services sont fournis et inscrites au poste Revenus tirés de la titrisation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Activités d'assurance

Les primes gagnées, les frais, les sinistres et les variations des provisions techniques sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les placements sont inclus principalement dans les titres destinés à la vente et les provisions techniques sont incluses dans les Autres passifs. Le revenu de

placement est inclus dans le revenu d'intérêt tiré des titres destinés à la vente et des titres détenus jusqu'à l'échéance, et les frais administratifs sont inclus dans les frais autres que d'intérêt.

### Changements comptables prospectifs

La norme n° 133 du Financial Accounting Standards Board, intitulée *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* (la norme FAS 133), telle qu'elle est modifiée par la norme FAS 138, est en vigueur pour la Banque à compter de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2000. Selon la convention comptable actuelle relative aux produits dérivés, décrite plus haut dans la présente note 1, seuls les produits dérivés utilisés dans des activités de vente et de négociation sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur. La norme FAS 133 exigera que tous les instruments dérivés soient inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers ou des contrats qui ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques de l'instrument financier ou du contrat hôte. La variation de la juste valeur des instruments dérivés sera comptabilisée chaque trimestre dans le bénéfice net ou, si le produit dérivé constitue une opération de couverture des flux de trésorerie, dans les autres composantes du bénéfice global.

Dans le cas des opérations de couverture de la juste valeur, au moyen desquelles la Banque couvre le risque lié à la variation de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé sera généralement contrebalancée, dans le bénéfice net, par la variation de la juste valeur de l'élément faisant l'objet de la couverture relative au risque couvert. Pour les opérations de couverture des flux de trésorerie, au moyen desquelles la Banque couvre le risque lié aux fluctuations des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable ou à une opération prévue, la tranche efficace de la couverture de la juste valeur de l'instrument dérivé sera comptabilisée dans les autres composantes du bénéfice global. Les profits et les pertes sur l'instrument dérivé qui seront comptabilisés dans les autres composantes du bénéfice global seront reclassés à la rubrique Bénéfice net pour les exercices au cours desquels le bénéfice net subit l'incidence de la variation des flux de trésorerie de l'élément faisant l'objet de la couverture. La tranche inefficace de toutes les couvertures sera constatée dans le bénéfice net.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque inscrira un ajustement de transition cumulatif pour constater des gains après impôts de 20 millions de dollars dans le bénéfice net et de 60 millions dans les autres composantes du bénéfice global, ainsi que le décrivent plus en détail les paragraphes qui suivent. L'actif et le passif augmenteront de 540 millions de dollars et de 460 millions, respectivement, en raison de l'inscription au bilan consolidé de tous les éléments faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur et de tous les instruments dérivés à leur juste valeur.

#### Opérations de couverture de la juste valeur

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque inscrira un gain après impôts de 10 millions de dollars dans son bénéfice net pour constater à leur juste valeur tous les instruments dérivés qui sont désignés comme opérations de couverture de la juste valeur, déduction faite de la différence (attribuable aux risques couverts) entre les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs, des passifs et des engagements fermes faisant l'objet de la couverture.

#### Opérations de couverture des flux de trésorerie

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque inscrira un gain après impôts de 57 millions de dollars à la rubrique Autres composantes du bénéfice global pour constater à leur juste valeur tous les instruments dérivés qui seront désignés comme opérations de couverture des flux de trésorerie.

#### Autres

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque inscrira un gain après impôts de 10 millions de dollars dans le bénéfice net pour constater la juste valeur d'instruments dérivés utilisés à des fins autres que de couverture. Une perte après impôts de 1 million de dollars sera imputé aux Autres composantes du bénéfice global relativement à la couverture de placements en devises effectués dans des filiales. Elle reclassera une tranche de 698 \$ de titres détenus jusqu'à l'échéance comme titres destinés à la vente, de sorte que ces titres deviendront des éléments admissibles aux opérations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie futures. Ce reclassement se traduira par un gain après impôts de 4 millions de dollars inscrit dans les Autres composantes du bénéfice global. Selon les dispositions de la norme FAS 133, ce reclassement ne remettra pas en question l'intention de la Banque de détenir les titres de créance courants ou futurs jusqu'à leur échéance.

## Note 2 : Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2000	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 789 \$	359 \$	43 \$	160 \$	(44)\$	5 307 \$	4 796 \$	511 \$
Majoration au montant imposable équivalent	7	–	21	–	–	28	28	–
Revenu net d'intérêt	4 782	359	22	160	(44)	5 279	4 768	511
Provision pour pertes sur créances	649	(1)	91	(21)	(27)	691	703	(12)
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	4 133	360	(69)	181	(17)	4 588	4 065	523
Revenus autres que d'intérêt	1 729	2 138	2 287	514	12	6 680	5 277	1 403
Frais autres que d'intérêt	3 857	1 846	1 456	459	10	7 628	6 470	1 158
Bénéfice net avant impôts	2 005	652	762	236	(15)	3 640	2 872	768
Charge d'impôts	782	239	260	102	29	1 412	1 311	101
Part des actionnaires sans contrôle	5	–	–	–	15	20	15	5
Bénéfice net	1 218 \$	413 \$	502 \$	134 \$	(59)\$	2 208 \$	1 546 \$	662 \$
Total de l'actif moyen	131 900 \$	8 000 \$	131 900 \$	1 600 \$	10 700 \$	284 100 \$	200 100 \$	84 000 \$

1999	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 457 \$	267 \$	402 \$	168 \$	(142)\$	5 152 \$	4 402 \$	750 \$
Majoration au montant imposable équivalent	8	–	27	–	–	35	35	–
Revenu net d'intérêt	4 449	267	375	168	(142)	5 117	4 367	750
Provision pour pertes sur créances	575	–	223	6	(44)	760	672	88
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	3 874	267	152	162	(98)	4 357	3 695	662
Revenus autres que d'intérêt	1 549	1 684	1 588	459	211	5 491	4 277	1 214
Frais autres que d'intérêt	3 898	1 556	1 305	436	(54)	7 141	6 054	1 087
Bénéfice net avant impôts	1 525	395	435	185	167	2 707	1 918	789
Charge d'impôts	586	123	134	78	53	974	815	159
Part des actionnaires sans contrôle	4	–	–	–	4	8	4	4
Bénéfice net	935 \$	272 \$	301 \$	107 \$	110 \$	1 725 \$	1 099 \$	626 \$
Total de l'actif moyen	123 900 \$	8 900 \$	127 300 \$	1 800 \$	8 100 \$	270 000 \$	187 900 \$	82 100 \$

1998	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 192 \$	336 \$	530 \$	202 \$	(159)\$	5 101 \$	4 409 \$	692 \$
Majoration au montant imposable équivalent	13	–	24	–	–	37	37	–
Revenu net d'intérêt	4 179	336	506	202	(159)	5 064	4 372	692
Provision pour pertes sur créances	305	1	206	178	(115)	575	527	48
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur créances	3 874	335	300	24	(44)	4 489	3 845	644
Revenus autres que d'intérêt	1 336	1 570	1 150	450	491	4 997	3 729	1 268
Frais autres que d'intérêt	3 563	1 490	1 048	429	(20)	6 510	5 552	958
Bénéfice net avant impôts	1 647	415	402	45	467	2 976	2 022	954
Charge d'impôts	669	153	132	17	157	1 128	906	222
Part des actionnaires sans contrôle	3	12	49	–	12	76	72	4
Bénéfice net	975 \$	250 \$	221 \$	28 \$	298 \$	1 772 \$	1 044 \$	728 \$
Total de l'actif moyen	111 400 \$	11 700 \$	125 000 \$	3 200 \$	10 200 \$	261 500 \$	179 900 \$	81 600 \$

Aux fins de l'information de gestion, les activités de la Banque sont réparties entre différents secteurs d'exploitation : Services financiers aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Grande entreprise et marchés des capitaux, Traitement des opérations et le secteur Autres. Ce dernier secteur comprend principalement la trésorerie générale, technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

Les secteurs d'exploitation de la Banque fonctionnent sur une base autonome en ce qui a trait à l'achat et à la vente de services intrasectoriels. La détermination des prix de cession interne des fonds vendus ou achetés, des commissions ou des débits et crédits liés aux services fournis suit généralement les taux du marché.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, les activités canadiennes des centres des marchés monétaires internationaux sont comprises dans la colonne À l'étranger.

## Note 3 : Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance (1)					2000 Total	1999 Total
	Moins de un an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans date d'échéance précise		
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>							
Créances du gouvernement canadien (3)	4 680 \$	2 833 \$	1 519 \$	1 063 \$	– \$	10 095 \$	9 639 \$
Trésor américain et autres organismes américains	657	1 452	181	18	–	2 308	759
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	380	543	140	77	–	1 140	2 174
Titres hypothécaires	29	22	4	13	–	68	45
Autres créances	9 204	2 863	1 578	2 109	–	15 754	7 854
Titres de participation	–	–	–	–	17 001	17 001	14 817
<b>Total des titres du compte de négociation</b>	<b>14 950</b>	<b>7 713</b>	<b>3 422</b>	<b>3 280</b>	<b>17 001</b>	<b>46 366</b>	<b>35 288</b>
<b>Titres destinés à la vente (2)</b>							
Créances du gouvernement canadien (3)							
Coût non amorti	2 296	281	95	179	–	2 851	7 555
Valeur marchande estimative	2 290	282	94	177	–	2 843	7 568
Rendement (4)	5,9 %	6,4 %	6,5 %	6,8 %	–	6,1 %	5,3 %
Trésor américain et autres organismes américains							
Coût non amorti	83	4	–	–	–	87	1
Valeur marchande estimative	83	4	–	–	–	87	1
Rendement (4)	5,9 %	6,8 %	–	–	–	6,0 %	4,3 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE							
Coût non amorti	1 135	145	33	–	–	1 313	197
Valeur marchande estimative	1 135	144	33	–	–	1 312	195
Rendement (4)	1,0 %	6,4 %	6,2 %	–	–	1,3 %	4,7 %
Titres hypothécaires							
Coût non amorti	198	3 774	42	77	–	4 091	4 140
Valeur marchande estimative	197	3 700	42	76	–	4 015	4 021
Rendement (4)	5,9 %	5,2 %	5,8 %	7,0 %	–	5,3 %	5,2 %
Autres créances							
Coût non amorti	1 728	1 161	938	162	76	4 065	3 557
Valeur marchande estimative	1 727	1 143	869	163	72	3 974	3 504
Rendement (4)	5,2 %	6,4 %	9,1 %	6,9 %	6,5 %	6,6 %	6,2 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	889	889	1 064
Valeur marchande estimative	–	–	–	–	968	968	1 075
<b>Total des titres destinés à la vente</b>							
Coût non amorti	5 440	5 365	1 108	418	965	13 296	16 514
Valeur marchande estimative	5 432	5 273	1 038	416	1 040	13 199	16 364
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance (2)</b>							
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE							
Coût non amorti	91	162	8	–	–	261	388
Valeur marchande estimative	92	161	8	–	–	261	389
Rendement (4)	6,0 %	6,4 %	6,2 %	–	–	6,3 %	6,0 %
Autres créances							
Coût non amorti	183	250	4	–	–	437	696
Valeur marchande estimative	184	256	4	–	–	444	704
Rendement (4)	6,5 %	7,1 %	6,2 %	–	–	6,9 %	6,3 %
<b>Total des titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							
Coût non amorti	274	412	12	–	–	698	1 084
Valeur marchande estimative	276	417	12	–	–	705	1 093
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>20 656 \$</b>	<b>13 398 \$</b>	<b>4 472 \$</b>	<b>3 696 \$</b>	<b>18 041 \$</b>	<b>60 263 \$</b>	<b>52 736 \$</b>
<b>Total de la valeur marchande estimative des titres</b>	<b>20 658 \$</b>	<b>13 403 \$</b>	<b>4 472 \$</b>	<b>3 696 \$</b>	<b>18 041 \$</b>	<b>60 270 \$</b>	<b>52 745 \$</b>

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) Les titres destinés à la vente et les titres du compte de négociation sont constatés à leur valeur marchande courante estimative. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont constatés à leur coût non amorti.

(3) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

(4) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

**Gains et pertes non réalisés**

	2000				1999			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
<b>Titres destinés à la vente</b>								
Créances du gouvernement canadien (1)	2 851 \$	5 \$	(13)\$	2 843 \$	7 555 \$	27 \$	(14)\$	7 568 \$
Trésor américain et autres organismes américains	87	–	–	87	1	–	–	1
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 313	–	(1)	1 312	197	–	(2)	195
Titres hypothécaires	4 091	2	(78)	4 015	4 140	3	(122)	4 021
Autres créances	4 065	29	(120)	3 974	3 557	15	(68)	3 504
Titres de participation	889	102	(23)	968	1 064	30	(19)	1 075
<b>Total des titres destinés à la vente</b>	<b>13 296 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>(235)\$</b>	<b>13 199 \$</b>	<b>16 514 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>(225)\$</b>	<b>16 364 \$</b>
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>								
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	261 \$	1 \$	(1)\$	261 \$	388 \$	3 \$	(2)\$	389 \$
Autres créances	437	7	–	444	696	10	(2)	704
<b>Total des titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>698 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(1)\$</b>	<b>705 \$</b>	<b>1 084 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>1 093 \$</b>

(1) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

**Gains et pertes bruts réalisés à la vente de titres destinés à la vente**

	2000	1999	1998
Gains bruts réalisés	106 \$	94 \$	423 \$
Pertes brutes réalisées	117 \$	66 \$	80 \$

**Note 4 : Prêts**

	2000	1999
<b>Au Canada (1)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	61 444 \$	58 524 \$
Prêts aux particuliers	27 207	24 353
Prêts sur cartes de crédit	4 666	2 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	47 616	43 674
<b>Total au Canada</b>	<b>140 933</b>	<b>129 217</b>
<b>À l'étranger (1)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 540	718
Prêts aux particuliers	812	902
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations de banque	24 527	23 213
<b>Total à l'étranger</b>	<b>26 879</b>	<b>24 833</b>
<b>Total des prêts (2)</b>	<b>167 812</b>	<b>154 050</b>
<b>Provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 871)</b>	<b>(1 884)</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>165 941 \$</b>	<b>152 166 \$</b>

(1) Les prêts au Canada comprennent tous les prêts comptabilisés au Canada, compte non tenu de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 121 millions de dollars (144 millions en 1999).

## Note 4 : Prêts (suite)

**Prêts à intérêts non comptabilisés**

	2000	1999
Prêts hypothécaires résidentiels	185 \$	173 \$
Prêts aux particuliers	247	236
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations	301	294
	<b>733</b>	703
Prêts douteux – prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations (1)	945	1 001
	<b>1 678 \$</b>	1 704 \$
Provision cumulative pour prêts douteux	430 \$	497 \$
Solde moyen des prêts douteux (2)	955 \$	1 234 \$

(1) Les prêts douteux sont les placements dans des prêts qui ont été comptabilisés et qui sont considérés comme individuellement douteux.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1998, le solde moyen des prêts douteux s'est établi à 1 259 millions de dollars.

**Provision cumulative pour pertes sur prêts**

	2000	1999	1998
Provision cumulative pour pertes sur créances au début (1)	1 900 \$	2 066 \$	2 118 \$
Radiations	(839)	(1 072)	(836)
Recouvrements	162	114	144
Radiations nettes	(677)	(958)	(692)
Provision pour pertes sur créances	691	760	575
Autres	61	32	65
Provision cumulative pour pertes sur créances à la fin	1 975 \$	1 900 \$	2 066 \$
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (2)	(98)	–	–
Provision cumulative pour titres exonérés d'impôt	(6)	(16)	(40)
Provision cumulative pour pertes sur prêts à la fin	1 871 \$	1 884 \$	2 026 \$

(1) Comprend une provision cumulative liée aux titres exonérés d'impôt.

(2) Au cours de l'exercice 2000, la provision cumulative pour engagements hors bilan et autres a été reclassée au poste Autres passifs. Auparavant, le montant était inclus dans la provision cumulative pour pertes sur prêts.

## Note 5 : Locaux et matériel

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	93 \$	– \$	93 \$	111 \$
Bâtiments	458	(207)	251	242
Matériel informatique et logiciels	1 352	(943)	409	406
Mobilier, agencements et autre matériel	608	(407)	201	215
Améliorations locatives	704	(442)	262	300
	<b>3 215 \$</b>	<b>(1 999)\$</b>	<b>1 216 \$</b>	1 274 \$

## Note 6 : Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du Surintendant des institutions financières Canada.

Échéance	Taux		Libellées en devises	2000	1999
1 <sup>er</sup> juillet 2000	11,00 %			– \$	20 \$
31 janvier 2001	11,75 %			27	27
15 août 2001	10,75 %			15	15
11 janvier 2002	11,00 %			41	41
1 <sup>er</sup> mars 2002	10,50 %			60	60
29 juillet 2005		(1)	Remboursables par anticipation (2)	533	516
3 septembre 2007	5,40 %	(3)	Remboursables par anticipation (4)	400	400
3 septembre 2008	5,45 %	(5)	Remboursables par anticipation (4)	100	100
12 avril 2009	5,40 %	(6)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
11 juin 2009	5,10 %	(7)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
7 juillet 2009	6,05 %	(8)	Remboursables par anticipation (4)	175	175
12 octobre 2009	6,00 %	(9)	Remboursables par anticipation (4)	150	150
15 août 2010	6,40 %	(10)	Remboursables par anticipation (4)	700	–
26 avril 2011	8,20 %	(11)	Remboursables par anticipation (12)	100	100
12 septembre 2011	6,50 %	(13)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
24 octobre 2011	6,75 %	(14)	Remboursables par anticipation (2)	457	441
4 juin 2012	6,75 %	(15)	Remboursables par anticipation (4)	500	500
14 novembre 2014	10,00 %			200	200
25 janvier 2015	7,10 %	(16)	Remboursables par anticipation (4)	500	–
8 juin 2023	9,30 %			110	110
1 <sup>er</sup> octobre 2083		(17)	Remboursables par anticipation (18)	250	250
6 juin 2085		(19)	Remboursables par anticipation (2)	457	441
				<b>5 825 \$</b>	<b>4 596 \$</b>

(1) Portent intérêt au taux LIBOR mensuel en dollars US majoré de 0,0625 %.

(2) Remboursables par anticipation au montant du capital.

(3) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 3 septembre 2002 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(4) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 5 points de base, ou ii) le montant du capital.

(5) Portent intérêt au taux de 5,45 % jusqu'au 3 septembre 2003 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(6) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 12 avril 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(7) Portent intérêt au taux de 5,10 % jusqu'au 11 juin 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(8) Portent intérêt au taux de 6,05 % jusqu'au 7 juillet 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(9) Portent intérêt au taux de 6,00 % jusqu'au 12 octobre 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(10) Portent intérêt au taux de 6,40 % jusqu'au 15 août 2005 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(11) Portent intérêt au taux de 8,20 % jusqu'au 26 avril 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(12) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10 points de base, ou ii) le montant du capital.

(13) Portent intérêt au taux de 6,50 % jusqu'au 12 septembre 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(14) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 24 octobre 2006 et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(15) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 4 juin 2007 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(16) Portent intérêt au taux de 7,10 % jusqu'au 25 janvier 2010 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(17) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 0,40 %.

(18) Remboursables par anticipation à un montant n'excédant pas 100,5 % du montant du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date du rachat.

(19) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 0,25 %. En cas de réduction du dividende annuel déclaré par la Banque sur ses actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires.

### Tableau des versements

L'ensemble des échéances des débentures, en supposant les dates d'échéance les plus rapprochées prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

	Total
2001	42 \$
2002	101
2003	–
2004	–
2005	533
2006 à 2010	2 225
Par la suite	2 924
	<b>5 825 \$</b>

## Note 7 : Capital-actions

**Capital-actions autorisé**

**Actions privilégiées** – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rangs pouvant être émises ne peut excéder 5 milliards de dollars chacune.

**Actions ordinaires** – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, dont la contrepartie globale ne peut excéder 10 milliards de dollars.

**Capital-actions émis et en circulation**

	2000		1999		1998			
	Nombre d'actions (en milliers)	Dividendes déclarés par action	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Dividendes déclarés par action	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Dividendes déclarés par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>								
À dividende non cumulatif, série E	1 500	149 \$	5,38 \$	1 500	149 \$	4,69 \$	1 500	149 \$
À dividende non cumulatif, série F (1)	–	–	–	–	–	2,25	6 000	147
À dividende non cumulatif, série G (1)	–	–	–	–	–	2,13	10 000	246
À dividende non cumulatif, série H	12 000	295	2,25	12 000	295	2,25	12 000	295
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I	8 000	301	1,91 US	8 000	291	1,91 US	8 000	305
À dividende non cumulatif, série J	12 000	294	1,78	12 000	294	1,78	12 000	294
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	10 000	376	1,58 US	10 000	363	1,58 US	10 000	381
À dividende non cumulatif, série N	12 000	293	1,18	12 000	293	1,18	12 000	293
À dividende non cumulatif, série O	6 000	145	1,38	6 000	145	0,58	–	–
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	148	1,44 US	4 000	143	0,61 US	–	–
		<b>2 001 \$</b>			<b>1 973 \$</b>			<b>2 110 \$</b>
<b>Actions ordinaires (2)</b>								
Solde au début	617 768	3 063 \$	1,14 \$	617 581	2 923 \$	0,94 \$	616 671	2 905 \$
Émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	2 700	59		953	17		910	18
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (3)	1 667	50		9 580	170		–	–
Émises lors de l'acquisition de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée (4)	–	–		140	5		–	–
Achetées aux fins d'annulation (5)	(19 737)	(98)		(10 486)	(52)		–	–
Solde à la fin	<b>602 398</b>	<b>3 074 \$</b>	<b>1,14 \$</b>	<b>617 768</b>	<b>3 063 \$</b>	<b>0,94 \$</b>	<b>617 581</b>	<b>2 923 \$</b>
								<b>0,88 \$</b>

**Conditions liées aux actions privilégiées**

	Dividendes par action (6)	Date de rachat (7)	Prix de rachat (8)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (7) (9)	Au gré du détenteur (10)
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>					
À dividende non cumulatif, série E (11)	(11)	2 septembre 2002	100,00 \$	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série H	0,562500 \$	24 août 2001	25,00	24 août 2001	24 novembre 2001
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I	0,476563 US	24 novembre 2001	25,00 US	24 novembre 2001	24 février 2002
À dividende non cumulatif, série J	0,443750	24 mai 2003	25,00	24 mai 2003	24 novembre 2003
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	0,393750 US	24 mai 2003	25,00 US	24 mai 2003	24 novembre 2003
À dividende non cumulatif, série N	0,293750	24 août 2003	26,00	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles

- Le 31 octobre 1999, la Banque a racheté les actions privilégiées de premier rang de **séries F et G**.
- Le 5 octobre 2000, la Banque a versé un dividende en actions de une action ordinaire sur chacune de ses actions ordinaires émises et en circulation. L'effet est le même que celui d'une division d'actions à raison de deux actions pour une. Toutes les données relatives aux actions ordinaires ont été retraitées pour tenir compte du dividende en actions.
- Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 4 701 actions de catégorie B (4 606 341 actions en 1999) et 8 008 712 actions de catégorie C (néant en 1999) émises par sa filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., à l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 1 667 334 actions ordinaires (9 579 166 actions en 1999).
- Le 1<sup>er</sup> novembre 1998, la Banque a acquis la totalité des actions privilégiées participantes en circulation de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée contre 140 000 actions ordinaires.
- Au cours de l'exercice, la Banque a racheté 19 736 880 actions ordinaires (10 485 800 actions en 1999) en vertu d'une offre publique de rachat faite dans le cours normal des activités, annoncée en mai 1999 et modifiée en février 2000. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire des bourses de Toronto et de Montréal et conformément aux exigences des bourses. La Banque a déterminé le montant et la date des rachats. Les primes versées en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputées aux bénéficiaires non répartis. Le prix des actions ordinaires rachetées s'est établi à 660 millions de dollars (333 millions en 1999), ce qui a réduit de 98 millions (52 millions en 1999) le capital-actions ordinaire et de 562 millions (281 millions en 1999) les bénéfices non répartis.
- Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de premier rang de **série E** sont payables, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 12 de chaque mois. Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de **séries H, I, J, K, N, O et P** sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- Sous réserve du consentement du Surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Toutes les données financières relatives aux actions de **séries I, K et P** sont exprimées en dollars US. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées i) en espèces, à un prix égal au prix de rachat indiqué ci-dessus dans le cas des actions privilégiées de premier rang de **séries E, H, I, J et K**; dans le cas des actions de **série N**, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de **séries O et P**, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008 ou ii) en convertissant chaque action devant être rachetée, dans le cas des actions de **séries H, I, J et K**, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- Sous réserve du consentement du Surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut racheter aux fins d'annulation les actions privilégiées de premier rang, à un prix n'excédant pas, dans le cas des actions de **séries E, H, I, J et K**, le prix de rachat précisé ci-dessus alors en vigueur, plus tous les dividendes déclarés et non versés et, dans le cas des actions de **séries N, O et P**, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- Sous réserve de l'approbation des bourses de Toronto et de Montréal, la Banque peut, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de **séries N, O et P** en actions ordinaires de la Banque. Toutes les données financières relatives aux actions de **série P** sont exprimées en dollars US. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- Sous réserve du droit qu'a la Banque de racheter ses actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires de la Banque. Toutes les données financières relatives aux actions de **séries I et K** sont exprimées en dollars US. Les actions de **séries H, I, J, K et N** peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- En 1997, les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang de **série E** ont été modifiés. Les détenteurs sont en droit de recevoir, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, un dividende en espèces non cumulatif mensuel qui i) varie en fonction des fluctuations du taux préférentiel de la Banque au Canada et ii) est redressé à la hausse ou à la baisse selon les variations du cours du marché. Le taux du dividende annuel d'un mois donné ne sera jamais inférieur à la somme de 0,25 % plus 55 % du taux préférentiel moyen ni supérieur à la somme de 0,25 % plus 75 % du taux préférentiel moyen.

### Capital réglementaire

La Banque est assujettie à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le Surintendant des institutions financières Canada (BSIF), exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR au Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2000, la Banque avait des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,6 % et de 12,0 %, respectivement (8,1 % et 11,2 % en 1999).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que l'actif total de la Banque, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 20 fois le capital total. Au 31 octobre 2000, le ratio actif/capitaux propres de la Banque était de 15,3 fois (16,5 fois en 1999).

Au 31 octobre 2000, selon les PCGR aux États-Unis et les lignes directrices fournies par le Board of Governors of the Federal Reserve System des États-Unis, la Banque avait des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 7,8 % et de 11,3 %, respectivement (7,6 % et 10,7 % en 1999). Selon les mêmes normes et directives, la Banque avait un ratio de levier de 4,2 % au 31 octobre 2000 (4,1 % en 1999).

Au cours de l'exercice, la Banque a émis des titres de fiducie RBC TruCS, un type innovateur de capital de première catégorie, conformément aux lignes directrices en vigueur au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, pour un montant de 650 millions de dollars; ces titres sont inscrits dans le bilan consolidé au poste Part des actionnaires sans contrôle dans une filiale.

### Faits nouveaux

Le 27 octobre 2000, la Banque a signé une convention de cinq ans avec un réassureur dont la cote est AAA, stipulant que celui-ci doit acheter, pour un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars, des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif au cours du marché établi le 27 octobre 2000 dans l'éventualité où la provision cumulative générale (attribuée et non attribuée) pour pertes sur créances devait descendre sous un certain niveau. Si ces actions avaient été émises aujourd'hui, elles seraient admissibles à titre de capital de première catégorie.

Le 30 octobre 2000, la Banque a déposé un prospectus provisoire visant l'émission d'une seconde série de titres de fiducie RBC TruCS, un type innovateur de capital de première catégorie, pour un montant pouvant atteindre 750 millions de dollars.

## Note 8 : Impôts sur les bénéfiques

	2000	1999	1998
<b>Charge d'impôts présentée dans les résultats</b>			
De l'exercice			
Au Canada – Fédéral	799 \$	580 \$	501 \$
Provinciaux	349	234	302
À l'étranger	258	176	153
	<b>1 406</b>	<b>990</b>	<b>956</b>
Reportés			
Au Canada – Fédéral	38	(3)	144
Provinciaux	9	(3)	28
À l'étranger	(41)	(10)	–
	<b>6</b>	<b>(16)</b>	<b>172</b>
	<b>1 412 \$</b>	<b>974 \$</b>	<b>1 128 \$</b>
<b>Charge (économie) d'impôts présentée dans les capitaux propres</b>			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, déduction faite des opérations de couverture	20	(105)	(170)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(37)	213	(299)
	<b>(17)</b>	<b>108</b>	<b>(469)</b>
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>1 395 \$</b>	<b>1 082 \$</b>	<b>659 \$</b>

**Impôts reportés (écarts temporaires)**

	2000	1999	1998
<b>Actifs d'impôts reportés (1)</b>			
Provision cumulative pour pertes sur créances	514 \$	509 \$	364 \$
Produits reportés	274	264	97
Locaux et matériel	83	–	118
Montant lié à la rémunération reportée	78	19	7
Reports prospectifs de pertes fiscales	72	19	233
Autres	223	335	277
	<b>1 244</b>	<b>1 146</b>	<b>1 096</b>
<b>Passifs d'impôts reportés</b>			
Charge de retraite	(101)	(120)	(112)
Charges reportées	(63)	(29)	(73)
Locaux et matériel	–	(29)	–
Autres	(77)	(171)	(141)
	<b>(241)</b>	<b>(349)</b>	<b>(326)</b>
<b>Actifs d'impôts reportés, montant net</b>	<b>1 003 \$</b>	<b>797 \$</b>	<b>770 \$</b>

(1) La Banque a déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la Loi**

	2000		1999		1998	
Impôts sur les bénéfiques au taux d'imposition canadien prévu par la Loi	1 558 \$	42,8 %	1 163 \$	43,0 %	1 277 \$	42,9 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(303)	(8,3)	(199)	(7,1)	(167)	(5,4)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôt	(7)	(0,2)	(10)	(0,4)	(10)	(0,4)
Autres	164	4,5	20	0,5	28	0,8
Charge d'impôts/taux d'imposition effectif	<b>1 412 \$</b>	<b>38,8 %</b>	<b>974 \$</b>	<b>36,0 %</b>	<b>1 128 \$</b>	<b>37,9 %</b>

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme la direction de la Banque ne prévoit pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été comptabilisé à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 737 millions de dollars au 31 octobre 2000 (729 millions en 1999; 696 millions en 1998).

## Note 9 : Régimes d'avantages sociaux des employés

## Régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (1)	
	2000	1999	2000	1999
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	4 135 \$	3 673 \$	68 \$	72 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	326	350	3	3
Cotisations de la Banque	13	77	-	-
Cotisations des participants	18	19	-	-
Prestations versées	(197)	(183)	(4)	(7)
Gains actuariels	266	241	-	-
Variations des taux de change	(12)	(12)	-	-
Variation de la provision cumulative pour moins-value	(19)	10	-	-
Transferts à d'autres régimes	(11)	(40)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	4 519 \$	4 135 \$	67 \$	68 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>				
Obligation au titre des prestations constituées au début	3 471 \$	3 626 \$	574 \$	513 \$
Coût des services rendus	104	109	17	17
Intérêts débiteurs	254	238	42	40
Cotisations des participants	18	19	-	-
Gains (pertes) actuariels	70	(294)	(7)	22
Prestations versées	(197)	(183)	(17)	(18)
Transferts à d'autres régimes	(4)	(34)	-	-
Modifications des régimes	15	11	-	-
Variations des taux de change	(15)	(9)	-	-
Variations des hypothèses	-	(12)	-	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	3 716 \$	3 471 \$	609 \$	574 \$
<b>Capitalisation</b>				
Capitalisation excédentaire (déficitaire) à la fin	803 \$	664 \$	(542)\$	(506)\$
Perte (gain) actuarielle nette non comptabilisée	(555)	(381)	31	38
Obligation non comptabilisée à la date de transition	(23)	(25)	226	243
Autres	(9)	3	-	-
Charge de retraite payée d'avance (cumulée)	216 \$	261 \$	(285)\$	(225)\$
<b>Hypothèses moyennes pondérées au 31 octobre</b>				
Taux d'actualisation	7,25 %	7,25 %	7,25 %	7,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,4 %	4,4 %	4,4 %	4,4 %

## Coût des prestations de retraite (2)

	2000	1999	1998
Coût des services rendus	104 \$	126 \$	100 \$
Intérêts débiteurs	254	238	226
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(291)	(274)	(254)
Amortissement de l'actif de transition	(2)	-	10
Amortissement du coût des services passés	22	(3)	-
Amortissement de l'excédent net	-	(1)	-
Perte (gain) actuarielle nette comptabilisée	(41)	13	23
Variation de la provision cumulative pour moins-value	19	(10)	14
<b>Coût des prestations de retraite</b>	<b>65 \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>119 \$</b>

## Coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite (1)

	2000	1999	1998
Coût des services rendus	16 \$	20 \$	20 \$
Intérêts débiteurs	43	40	35
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(3)	(3)	(3)
Amortissement de l'actif de transition	17	17	17
Perte actuarielle nette comptabilisée	-	1	1
<b>Coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite</b>	<b>73 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>70 \$</b>

(1) Comprend les avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance-maladie, à l'assurance-soins dentaires et à l'assurance-vie. Les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses à l'égard du prochain exercice étaient de 6,5 % pour les soins médicaux et de 4,5 % pour les soins dentaires; le taux tendanciel final était de 4,5 %. Ces taux servent à évaluer le coût prévu des prestations de retraite visées par les régimes de soins médicaux et d'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite. Une hausse d'un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses aurait fait augmenter le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 10 millions de dollars et l'obligation, de 83 millions. Une baisse d'un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé pris pour hypothèses aurait fait diminuer le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 7 millions de dollars et l'obligation, de 65 millions.

(2) Le coût des prestations de retraite a été établi au moyen d'un taux d'actualisation présumé de 7,25 % (6,5 % en 1999 et en 1998).

## Note 9 : Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

**REAER**

La Banque offre à ses employés un régime d'épargne et d'actionnariat des employés de la Royale (REAER), en vertu duquel elle verse, sous forme d'actions ordinaires, 50 % du montant versé par un employé jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de cet employé.

En vertu du REAER, la Banque a versé 39 millions de dollars (40 millions en 1999; 38 millions en 1998) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2000, un total de 16 475 698 actions ordinaires étaient détenues en vertu du REAER.

**Régime d'achat d'actions différées**

La Banque offre un régime d'achat d'actions différé à certains de ses hauts dirigeants et de ses administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle sous forme d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. En guise de dividendes, les actions différées génèrent, au taux des dividendes sur les actions ordinaires, des actions additionnelles sur une base différée. Les hauts dirigeants et les administrateurs ne peuvent convertir ces actions avant de quitter la Banque ou de prendre leur retraite. La valeur des actions différées, une fois converties en espèces, équivalra à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2000, la valeur des actions différées s'établissait à 26 millions de dollars (20 millions en 1999).

**Régime de primes différées – Grande entreprise et marchés des capitaux**

La Banque offre un régime de primes différées à certains de ses employés clés. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. L'employé touche la prime en trois montants égaux versés à la fin de chacun des trois exercices suivants. Au 31 octobre 2000, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 81 millions de dollars (26 millions en 1999).

**Régime d'options d'achat d'actions**

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés clés et de ses administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans et peuvent être levées pour des périodes n'excédant pas dix ans.

Pour toutes les options octroyées avant 2000, la Banque utilise la méthode de comptabilisation à la valeur intrinsèque. La Banque ne constate aucune charge au titre de la rémunération pour les options puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'est pas moins élevé que le cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Depuis 2000, le régime d'options d'achat d'actions a été modifié, essentiellement de façon que chaque nouvelle option d'achat d'actions octroyée soit accompagnée d'un droit à la plus-value des actions. Cette nouvelle disposition donne droit à un participant de choisir de lever soit l'option, soit le droit à la plus-value des actions correspondant. Les droits à la plus-value des actions peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice. Jusqu'à 100 % des options acquises peuvent être levées à titre de droits à la plus-value des actions. La Banque prévoit que les droits à la plus-value des actions seront réglés en espèces, et cumule donc une charge au titre de la rémunération liée aux droits à la plus-value des actions sur la durée de la période d'acquisition égale à l'écart entre le cours du marché à la date du bilan et le prix d'exercice. La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000 relativement à ce régime s'est établie à 52 millions de dollars.

Du total des options d'achat d'actions en cours au 31 octobre 2000, 1 931 182 options pouvant toutes être levées comportent des prix de levée allant de 14,46 \$ à 15,68 \$, ou 15,61 \$ en moyenne (15,61 \$ pour les options pouvant être levées), et une durée de vie restante contractuelle moyenne de 5,9 ans. Une tranche de 11 647 448 options (dont 2 497 648 peuvent être levées) est assortie de prix de levée allant de 24,80 \$ à 36,90 \$, ou 30,58 \$ en moyenne (25,36 \$ pour les options pouvant être levées), et d'une durée de vie restante contractuelle moyenne de 9,1 ans. Enfin, une tranche de 12 298 400 options (dont 4 452 600 peuvent être levées) est assortie de prix de levée allant de 38,22 \$ à 43,59 \$, ou 39,32 \$ en moyenne (39,43 \$ pour les options pouvant être levées), et d'une durée de vie restante contractuelle moyenne de 8,5 ans.

**Options d'achat d'actions**

	2000		1999		1998	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	20 966	32,42 \$	15 422	28,66 \$	10 010	20,70 \$
Options octroyées	8 286	33,09	6 828	39,01	6 458	39,64
Options levées	(2 700)	22,05	(953)	17,83	(910)	18,86
Options annulées	(675)	36,10	(331)	35,50	(136)	30,15
En cours à la fin	25 877	33,62 \$	20 966	32,42 \$	15 422	28,66 \$
Options pouvant être levées à la fin	8 881	30,29 \$	5 988	25,29 \$	2 898	18,84 \$
Options pouvant être octroyées	26 502		9 113		14 310	

**Bénéfice net et bénéfice par action pro forma**

La norme FAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation*, permet de comptabiliser les frais au titre du régime d'intéressement au capital soit selon la méthode de la juste valeur, soit selon la méthode de la valeur intrinsèque, à condition que l'entité présente l'incidence pro forma de l'adoption de la seconde méthode sur son bénéfice net et son bénéfice par action.

La Banque a décidé de présenter l'information pro forma requise comme si elle avait adopté la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur pour les options en cours en 2000, en 1999 et en 1998, comme suit :

	2000	Tel que déclaré		2000	Pro forma (1)	
		1999	1998		1999	1998
Bénéfice net	2 208 \$	1 725 \$	1 772 \$	2 225 \$	1 699 \$	1 756 \$
Bénéfice par action	3,42	2,50	2,64	3,45	2,46	2,61
Bénéfice par action dilué	3,40	2,48	2,58	3,43	2,44	2,56

(1) Selon la méthode fondée sur la juste valeur, les frais au titre de la rémunération sont constatés sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions connexes. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

Pour obtenir les données pro forma présentées ci-dessus, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date de l'octroi au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt hors risque de 6,04 % (5,10 % en 1999; 4,75 % en 1998), ii) une durée de vie prévue de dix ans pour les options, iii) une volatilité

prévue de 22 % (23 % en 1999 et en 1998) et iv) des dividendes prévus de 2,60 % (2,80 % en 1999; 2,78 % en 1998). La juste valeur de chacune des options octroyées était de 10,26 \$ (10,93 \$ en 1999 et 10,70 \$ en 1998).

**Note 10 : Frais de restructuration**

Aucuns frais de restructuration n'ont été constatés en 2000. Au 31 octobre 2000, le solde résiduel comptabilisé inclus dans les autres passifs s'établissait à 49 millions de dollars, et incluait un montant de 22 millions au titre de

la réduction du personnel, un montant de 21 millions au titre des frais d'occupation, un montant de 2 millions au titre de la cession de matériel et un montant de 4 millions au titre des autres frais.

	Solde cumulé 1999	Montant utilisé	Solde cumulé 2000
Ressources humaines	54 \$	32 \$	22 \$
Frais d'occupation	71	50	21
Matériel	5	3	2
Autres frais	17	13	4
Total des frais de restructuration	147 \$	98 \$	49 \$

**Note 11 : Bénéfice par action**

	2000	1999	1998
<b>Bénéfice par action non dilué</b>			
Bénéfice net	2 208 \$	1 725 \$	1 772 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	(134)	(157)	(145)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 074 \$	1 568 \$	1 627 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	606 389	626 158	617 324
	3,42 \$	2,50 \$	2,64 \$
<b>Bénéfice par action dilué</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 074 \$	1 568 \$	1 627 \$
Incidence des conversions prévues (1)	2	2	10
Bénéfice net ajusté en fonction de la dilution	2 076 \$	1 570 \$	1 637 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	606 389	626 158	617 324
Actions convertibles de catégories B et C (1)	736	2 708	12 082
Options d'achat d'actions (2)	2 740	3 439	4 220
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué	609 865	632 305	633 626
	3,40 \$	2,48 \$	2,58 \$

(1) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque, Royal Bank DS Holding Inc., à l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1<sup>er</sup> novembre 1996. Les actions de catégorie B peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada, tandis que les actions de catégorie C sont échangeables en fonction du cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 4 701 actions de catégorie B (4 606 341 actions en 1999) et 8 008 712 actions ordinaires de catégorie C (néant en 1999) contre 1 667 334 actions ordinaires (9 579 166 actions en 1999).

(2) L'incidence de la dilution liée aux options d'achat d'actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre supplémentaire d'actions en présumant que les options d'achat d'actions en cours sont i) levées et ii) diminuées du nombre présumé d'actions qui seraient rachetées au moyen du produit de l'émission et compte tenu du cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque pour l'exercice. Le calcul du bénéfice par action dilué exclut un nombre moyen 6 153 507 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 39,64 \$, un nombre moyen de 6 589 464 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 39,01 \$, un nombre moyen de 2 639 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 38,22 \$ et un nombre moyen de 393 options d'achat d'actions en cours ayant un prix de levée de 43,59 \$ (6 355 830 options ayant un prix de levée de 39,64 \$ et 6 237 862 options ayant un prix de levée de 39,01 \$ en 1999; 5 610 082 options ayant un prix de levée de 39,64 \$ en 1998), car les prix de levée de ces options excédaient le cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque.

## Note 12 : Engagements et éventualités

### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien, qui constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers, présentent les mêmes risques de crédit que les prêts. Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par la Banque au nom de son

client permettant à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, la Banque agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque, de garanties ou de lettres de crédit.

### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

	2000	1999
Garanties et lettres de crédit de soutien	13 658 \$	14 130 \$
Lettres de crédit documentaire	456	585
Prêts de titres	20 333	19 833
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	97 966	83 425
Échéance initiale supérieure à un an	41 599	45 761
Facilités d'émission d'effets/facilités de prise ferme renouvelables	155	125
	<b>174 167 \$</b>	<b>163 859 \$</b>

### Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

#### Engagements en vertu de baux

2001	249 \$
2002	217
2003	188
2004	170
2005	157
Par la suite	921
Total	1 902 \$

### Litiges

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de leurs pratiques ou mesures. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts et s'élevaient contre les dispositions prises par la Banque et ses filiales pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer leurs droits quant aux biens donnés en nantissement de ces prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant ne sera pas important.

### Nantissement d'actifs

Des valeurs mobilières d'une valeur comptable de 27,1 milliards de dollars (31,1 milliards en 1999) ont été données en garantie pour divers types d'opérations de financement, y compris des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ce montant comprend des actifs d'une valeur comptable de 2,4 milliards de dollars (1,3 milliard en 1999) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires, ou pour avoir accès aux facilités des banques centrales situées dans des territoires étrangers.

### Acquisitions

#### *Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation*

Le 19 juin 2000, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition des sociétés Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation, filiales des domaines de l'assurance et d'autres domaines de la société Liberty Corporation. En vertu de cette entente, Liberty Corporation recevra un produit d'environ 650 millions de dollars US constitué d'un dividende de Liberty Life Insurance Company d'un montant d'au plus 70 millions de dollars US et d'un solde en espèces versé par la Banque. Cette opération, finalisée le 1<sup>er</sup> novembre 2000, sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif corporel acquis, qui est d'environ 60 millions de dollars US, sera attribué d'abord à l'actif incorporel identifiable et le reste, à l'écart d'acquisition. L'amortissement de l'écart d'acquisition se fera selon la méthode linéaire sur une période de 15 ans.

#### *Dain Rauscher Corporation*

Le 28 septembre 2000, la Banque et la société Dain Rauscher Corporation (« Dain Rauscher ») ont annoncé la signature d'une convention de fusion définitive selon laquelle la Banque fera l'acquisition de Dain Rauscher, dont le nom sera dorénavant RBC Dain Rauscher Wessels.

Par suite de la fusion, chacune des actions ordinaires de Dain Rauscher sera convertie en droit de recevoir la somme de 95 \$ US en espèces. L'opération est évaluée à 1,456 milliard de dollars US. L'opération sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif corporel net acquis, qui s'établit à environ 947 millions de dollars US, sera attribué d'abord à l'actif incorporel identifiable et le reste, à l'écart d'acquisition. L'amortissement de l'écart d'acquisition se fera selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans. La fusion, qui est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, à l'approbation des actionnaires de Dain Rauscher et aux autres conditions de conclusion habituelles, devrait être finalisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2001 de la Banque.

## Note 13 : Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

### Types de produits dérivés

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés décrits ci-après aux fins de négociation et à des fins autres que de négociation.

Les swaps sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux de trésorerie portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, il y a échange de paiements d'intérêt à taux fixe et variable sur un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une devise contre réception de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange d'intérêt et de capital nominal dans deux devises différentes.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des engagements contractuels d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses réglementées.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit.

### Instruments dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart des opérations liées aux produits dérivés de la Banque résultent de ses activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés auprès des clients, à des prix concurrentiels, pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à transmettre aux autres participants au marché les cours acheteur et vendeur dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à générer des revenus dans le but de tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. La Banque n'effectue que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

### Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

La Banque utilise également les produits dérivés pour la gestion de ses propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster son risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Au 31 octobre 2000, le niveau des produits dérivés relatifs aux taux d'intérêt visant à couvrir des opérations prévues, et comptabilisés à titre de couvertures, n'était pas important. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Dans la gestion de ses actifs et passifs, la Banque a recours à des options vendues lorsque celles-ci sont liées expressément à une option achetée sous la forme d'un tunnel. Le montant des gains et des pertes reportés de la Banque associés aux produits dérivés autres que de négociation et devant servir de couverture à des opérations prévues n'était pas important.

### Produits dérivés – capitaux nominaux et coût de remplacement brut

Les tableaux de la page suivante indiquent les capitaux nominaux et le coût de remplacement positif brut des produits dérivés de la Banque. Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le coût de remplacement brut des produits dérivés représente la valeur de remplacement actuelle totale de tous les contrats en cours en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

### Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour la Banque. Cette valeur du marché est appelée coût de remplacement puisqu'elle représente ce qu'il en coûterait à la Banque pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la variable sous-jacente au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées.

La compensation est une technique utilisée par la Banque qui peut réduire son risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, la Banque a le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par la Banque. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des paires d'unités déterminées de la Banque et d'une contrepartie font l'objet d'une compensation, qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par l'unité de la Banque, soit par celle de la contrepartie. La Banque insiste beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure du risque de crédit de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans la politique de la Banque.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, la Banque conclut des accords renfermant des clauses d'évaluation à la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, la Banque a le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec la Banque relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties ne représente pas actuellement une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour la Banque dans la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés.

## Note 13 : Instruments financiers dérivés (suite)

La Banque gère le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles qu'elle applique aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. La Banque utilise un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous

les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Le tableau présenté ci-dessous indique le coût de remplacement, à la fois avant et après la compensation, des produits dérivés de la Banque selon l'évaluation du risque et le type de contrepartie. En 2000 et en 1999, les pertes sur créances réelles de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

## Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

Au 31 octobre 2000	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut (3)	11 588 \$	6 693 \$	1 692 \$	590 \$	20 563 \$	13 035 \$	1 846 \$	5 682 \$	20 563 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(7 313)	(2 583)	(346)	(256)	(10 498)	(9 006)	–	(1 492)	(10 498)
Coût de remplacement (après les contrats de compensation)	4 275 \$	4 110 \$	1 346 \$	334 \$	10 065 \$	4 029 \$	1 846 \$	4 190 \$	10 065 \$
Coût de remplacement (après les contrats de compensation) – 1999	4 336 \$	2 758 \$	762 \$	485 \$	8 341 \$	4 535 \$	1 390 \$	2 416 \$	8 341 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit utilisées par la Banque pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du Surintendant des institutions financières Canada.
- (3) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

## Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance et le coût de remplacement

	Durée jusqu'à l'échéance				2000			1999		
	1 an ou moins	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total	Autres que de négociation	Coût de remplacement (2)	Négociation	Autres que de négociation	Coût de remplacement (2)	
<b>Contrats hors cote</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux	15 966 \$	552 \$	– \$	16 518 \$	16 518 \$	– \$	7 \$	28 822 \$	– \$	19 \$
Swaps	157 262	280 770	92 620	530 652	477 038	53 614	4 517	394 090	77 796	4 475
Options achetées	20 876	6 658	4 161	31 695	31 564	131	168	41 444	2 170	230
Options vendues	19 951	8 068	4 619	32 638	32 306	332	–	44 155	2 783	–
Contrats de change										
Contrats à terme	526 672	25 699	2 496	554 867	540 790	14 077	10 878	616 867	8 379	8 336
Swaps sur devises	708	2 144	2 436	5 288	4 836	452	180	3 812	390	123
Swaps simultanés de taux et de devises	19 146	23 965	14 649	57 760	49 186	8 574	2 456	36 457	11 491	1 371
Options achetées	45 251	2 149	–	47 400	47 212	188	934	46 425	29	826
Options vendues	51 179	2 243	41	53 463	53 275	188	–	55 599	29	–
Autres contrats (3)	11 038	3 694	1 683	16 415	16 415	–	1 423	11 608	–	892
<b>Contrats négociables en bourse</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Position acheteur	12 218	2 750	6	14 974	14 544	430	–	20 971	1 897	–
Position vendeur	16 542	4 196	11	20 749	19 949	800	–	15 458	880	–
Options achetées	12 117	–	–	12 117	12 117	–	–	6 192	–	–
Options vendues	18 909	–	–	18 909	18 909	–	–	6 087	–	–
Contrats de change										
Position acheteur	534	1	–	535	535	–	–	53	–	–
Position vendeur	15	2	–	17	17	–	–	610	–	–
Autres contrats (3)	34 905	14 120	–	49 025	49 025	–	–	21 191	–	–
	<b>963 289 \$</b>	<b>377 011 \$</b>	<b>122 722 \$</b>	<b>1 463 022 \$</b>	<b>1 384 236 \$</b>	<b>78 786 \$</b>	<b>20 563 \$</b>	<b>1 349 841 \$</b>	<b>105 844 \$</b>	<b>16 272 \$</b>
Incidence des accords généraux de compensation										
Avec l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément (4)							(27)			(18)
Sans l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ni simultanément (5)							(10 471)			(7 913)
							<b>10 065 \$</b>			<b>8 341 \$</b>

- (1) Comprend les contrats échéant dans plus de dix ans d'une valeur nominale de 12 390 millions de dollars et dont le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 329 millions.
- (2) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte des accords généraux de compensation. Les contrats négociables en bourse sont exclus de ce tableau puisque le risque de crédit lié à ces instruments est minime, car ils sont réglés en espèces sur une base quotidienne. Les options vendues sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de la Banque et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.
- (3) Comprend les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.
- (4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.
- (5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

## Note 14 : Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative du rendement de la Banque à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. La direction est d'avis que les concentrations décrites ci-dessous n'ont rien d'inhabituel.

### Actifs au bilan

Des 168 milliards de dollars (154 milliards en 1999) du total des prêts, 84 % sont consentis à des emprunteurs situés au Canada (83 % en 1999), les concentrations provinciales les plus importantes se trouvant en Ontario, 36 % (36 % en 1999), et en Colombie-Britannique, 15 % (15 % en 1999). Aucun type d'industrie ni aucun pays étranger ne représente plus de 10 % du total des prêts.

### Instruments financiers hors bilan

*Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit*

Des 174 milliards de dollars (164 milliards en 1999) d'instruments financiers hors bilan dont les montants contractuels représentent le risque de crédit au 31 octobre 2000, environ 51 % se rapportent au Canada, 33 %, aux États-Unis et 11 %, à l'Europe (49 %, 34 % et 14 % en 1999, respectivement).

Les 174 milliards de dollars d'instruments de crédit comprennent des engagements de crédit totalisant 140 milliards (129 milliards en 1999) dont 49 % se rapportent au Canada, 33 %, aux États-Unis et 11 %, à l'Europe (46 %, 35 % et 16 % en 1999, respectivement). Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières (37 %), le secteur des mines et de l'énergie (13 %), le transport (11 %) et la fabrication (10 %) (32 %, 16 %, 12 % et 13 % en 1999, respectivement). Aucun autre secteur d'activité ne représente plus de 10 % du total.

### Produits dérivés

Le risque de crédit représente la valeur de remplacement actuelle de tous les contrats hors cote sur produits dérivés en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation ni de la valeur de toute garantie. Le risque de crédit totalisait respectivement 20,6 milliards de dollars et 16,3 milliards aux 31 octobre 2000 et 1999. En fonction de la région de la contrepartie ultime, 42 % de ce montant de risque de crédit a trait à l'Europe, 28 % se rapporte aux États-Unis, 22 % concerne le Canada et 7 %, l'Asie-Pacifique (41 %, 24 %, 22 % et 12 % en 1999, respectivement).

La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 61 % (68 % en 1999).

## Note 15 : Juste valeur estimative des instruments financiers

La juste valeur estimative a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. En outre, en raison de l'utilisation

d'éléments subjectifs et des incertitudes, le montant global de la juste valeur ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel. Par ailleurs, la valeur d'autres actifs et passifs non financiers, comme la valeur incorporelle des relations avec les clients et des baux, a été exclue.

### Instruments financiers

	2000			1999		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
<b>Actifs financiers</b>						
Liquidités (1)	19 606 \$	19 606 \$	– \$	23 042 \$	23 042 \$	– \$
Valeurs mobilières (2)	60 263	60 270	7	52 736	52 745	9
Biens achetés en vertu de conventions de revente (1)	18 303	18 303	–	20 272	20 272	–
Prêts (3)	165 941	166 846	905	152 166	152 170	4
Autres actifs (4)	26 581	26 689	108	22 088	22 085	(3)
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts (5)	206 237	207 727	(1 490)	187 897	189 209	(1 312)
Acceptations (1)	11 628	11 628	–	9 257	9 257	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert (1)	12 873	12 873	–	18 740	18 740	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat (1)	9 005	9 005	–	9 396	9 396	–
Autres passifs (4)	34 136	34 136	–	30 615	30 615	–
Débiteures subordonnées (6)	5 825	5 809	16	4 596	4 523	73

(1) La valeur comptable de certains instruments financiers présentés au bilan qui viennent à échéance à court terme a été présumée correspondre approximativement à leur juste valeur.

(2) La juste valeur estimative des valeurs mobilières est présentée à la note 3 des états financiers consolidés, qui porte sur les valeurs mobilières. Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

(3) Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour de nouveaux prêts similaires, appliqués aux montants prévus à l'échéance.

(4) La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation. L'excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable pour ces produits est indiqué au poste Autres actifs.

(5) La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu).

(6) La juste valeur des débiteures repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux actuellement offerts à la Banque pour ses titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

## Note 15 : Juste valeur estimative des instruments financiers (suite)

## Produits dérivés (1)

	2000				1999	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice écoulé (2)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	10 \$	9 \$	7 \$	4 \$	19 \$	27 \$
Swaps	3 952	4 545	3 845	4 574	3 723	4 337
Options achetées	192	–	168	–	227	–
Options vendues	–	161	–	136	–	203
	4 154	4 715	4 020	4 714	3 969	4 567
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	8 620	8 185	10 683	9 722	8 272	7 857
Swaps sur devises	127	121	91	125	122	109
Swaps simultanés de taux et de devises	1 644	1 163	2 164	1 830	1 270	955
Options achetées	723	–	934	–	826	–
Options vendues	–	654	–	950	–	733
	11 114	10 123	13 872	12 627	10 490	9 654
Autres contrats	1 143	1 182	1 423	1 178	892	1 094
	16 411 \$	16 020 \$	19 315 \$	18 519 \$	15 351 \$	15 315 \$
<b>Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			672 \$	256 \$	752 \$	301 \$
Options achetées			–	–	3	–
Options vendues			–	7	–	8
			672	263	755	309
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			195	310	64	43
Swaps sur devises			89	89	1	29
Swaps simultanés de taux et de devises			292	252	101	334
			576	651	166	406
			1 248 \$	914 \$	921 \$	715 \$
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation</b>			20 563 \$	19 433 \$	16 272 \$	16 030 \$
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément (3)			(27)	(27)	(18)	(18)
Sans l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ni simultanément (4)			(10 471)	(10 471)	(7 913)	(7 913)
<b>Total</b>			10 065 \$	8 935 \$	8 341 \$	8 099 \$

(1) La juste valeur des produits dérivés est présentée en chiffres bruts, compte non tenu de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes, dont celles fondées sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, et sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou tout autre modèle d'établissement des prix.

(2) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(3) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(4) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.